

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de BONVILLARET Création de la route forestière des Combes Déclaration d'intérêt général - Servitude de passage et d'aménagement

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2019 est ouverte en mairie de Bonvillaret une enquête publique de 32 jours **du vendredi 4 octobre au lundi 4 novembre 2019** préalable à la procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) relative à l'établissement d'une servitude de passage, pour la création de la route forestière des Combes, conformément au dossier déposé par la commune de Bonvillaret.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Bonvillaret du vendredi 4 octobre au lundi 4 novembre 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de cette mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie:
 <u>http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets</u>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF L'Adret 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Jean-Michel CHARRIERE est nommé commissaire enquêteur. Il siégera selon les modalités suivantes en mairie de Bonvillaret :

- vendredi 11 octobre 2019 de 15h à 18h
- vendredi 18 octobre 2019 de 9h à 12h
- lundi 4 novembre 2019 de 15h à 18h

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur le registre tenu à sa disposition en mairie de Bonvillaret.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- à la mairie de Bonvillaret, siège de l'enquête, par courrier postal,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr
- sur le site internet de l'État en Savoie (<u>http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets</u>) pendant toute la durée d'enquête.

Les observations reçues par voie électronique seront dupliquées et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Jean-Pierre HENRY de l'Office National des Forêts, pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (courriel : jean-pierre.henry@onf.fr - tel : 06-24-97-31-79).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Bonvillaret et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.